

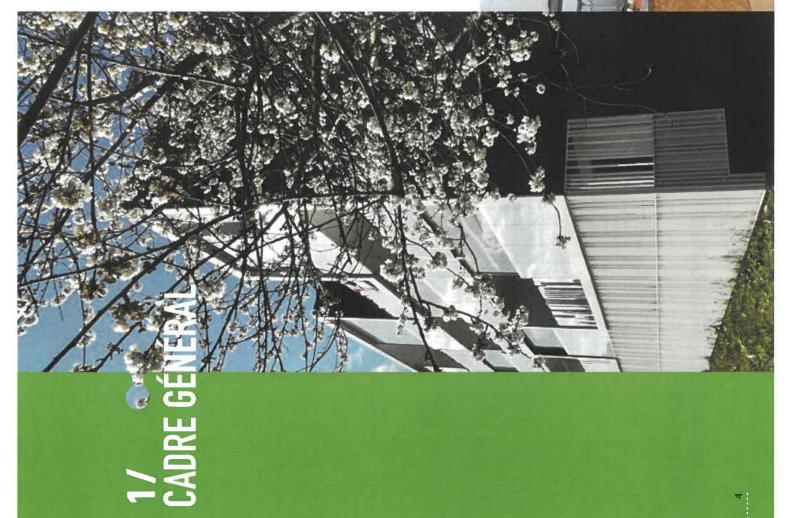


DOCUMENT ADOPTÉ AU CONSEIL TERRITORIAL DU 26 MARS 2024

SOMMAIRE

1/ CADRE GENERAL	7
UNE POLITIQUE DE LA VILLE RENOUVELÉE Pour la Période 2024 — 2030	6
LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE	9
LE TERRITOIRE ET SES ENJEUX, ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC	8
2/ DISPOSITIF	10
LES PRINCIPES DIRECTEURS Et la gouvernance du dispositif contractuel.	- 1
LA MOBILISATION DES POLITIQUES DE DROIT COMMUN ET DES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES DE L'ÉTAT	17
LES AXES PRIORITAIRES ET LES OBJECTIFS	20
ANNEXES	
AVENANTS COMMUNAUX	

ENGAGEMENTS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE Et du département de la Seine-Saint-Denis.



/ UNE POLITIQUE DE LA VILLE RENOUVELÉE POUR LA PÉRIODE 2024 - 2030

Le Contrat Engagements Quartiers 2030, outil majeur pour la réduction des inégalités dans les quartiers prioritaires

Héritier des contrats urbains de cohésion sociale et des contrats de ville, le Contrat Engagements Quartiers 2030 constitue de document de référence de la politique de la ville menée en fàveur des quartiers prioritaires.

Il est établi conformément à la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmantion pour la ville et la cohésion urbaine, au décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains et à la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains de la secrétaire d'État dans les départements métropolitains de la secrétaire d'État dans ge de la ville.

Document partenarial par essence, conclu à l'échelle intercommunale, il réunit l'État et ses opérateurs, l'intercommunalité, les communes, le département, la région, les acteurs institutionnels et économiques ainsi que les forces vives du territoire, et formalise les engagements partagés et réciproques pour réduire les inégalités territoriales. Il fixe les objectifs stratégiques et opérationnels de réduction des inégalités territoriales constatées entre Plaine Commune et la région lle-de-France, en s'appuyant sur la mobilisation du droit commun, le développement de projets pour les quartiers prioritaires financés grâce aux crédits spécifiques quartiers prioritaires financés grâce aux crédits spécifiques

politique de la ville (programmation annuelle et autres dispositits), et s'attache à développer une dynamique partenariale entre l'ensemble des acteurs publics et privés intervenant en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants. Issu d'un long travail d'évaluation et de concertation avec plus de 180 acteurs de la politique de la ville, le contrat Engagements Quartiers 2030 fixe des axes prioritaires d'inEn affichant des orientations resserrées sur des sujets émergents et d'avenir, notamment en faveur de transition écologique et de résilience locales;

tervention qui s'appuient sur un cadrage national renouvelé :

En garantissant la mobilisation de tous les acteurs, notamment des acteurs de droit commun, pour atteindre les objectifs fixés;

les objection (1865). En articulant les orientations retenues avec les autres documents cadre et dispositifs existants, dans un souci de mise en cohérence des politiques publiques, y compris dans leurs dimensions d'investissement en faveur des quarters prioritations;

En assouplissant les conditions d'organisation de la participation citoyenne, afin de s'appuyer sur les instances et dynamiques locales existantes, et permettre ainsi aux habitants d'être acteurs à part entière du déploiement des politiques dans leurs quartiers.



/ LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE **PRIORITAIRE**

Le contrat Engagements Quartiers 2030 s'appuie sur une géographie prioritaire renouvelée pour toutes les actions relevant de la politique de la ville, mais il prend également en considération l'ensemble du territoire de Plaine Commune pour ce qui relève de la mobilisation du droit commun. La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit, dans son article 5, les principes de détermination des Quartiers prioritaires de la ville (QPV). Pour la France métropolitaine, la nouvelle géographie prioritaire est entrée en vigueur au 01/01/2024 par un nouveau décret (n° 2023-1314 du 28 décembre 2023). Les QPV de France métropolitaine doivent respecter des critères de revenu et de population : être dans une unité urbaine (UU) de plus de 10 000 habitants;

• le nombre minimal d'habitants d'un QPV est fixé à 1 000;

«le critère de revenu des ménages est défini par le décrochage par rapport aux revenus de l'unité urbaine

aux revenus de la France métropolitaine. du QPV et par rapport

Meyenns 291 Pains Commune = 1750b seros Meyente Espote mempeisais = 22809 suite

Moyemme Unité unhaine de Plans » 28080 europ Estratope Unité unhaine de Plans » 1809 europ

fin de l'Insee à l'échelle de carreaux de 200 m de côté. La méthode retenue est nition du zonage précédent : mobilisation des données actualisées de l'Insee (base identique à celle de la défi-Filosofi 2019 pour les revenus des foyers fiscaux et nouveaux périmètres des unités urbaines 2020) et un travail

Sur les 22 QPV (zonage 2015-2023) de Plaine Commune, Yvelines

9 ont un taux de pauvreté supérieur ou égal à 40% en 2019. Aucun d'entre eux n'est inférieur à 28,7% (Pasteur-Arago-Zola : - 6,8 points par rapport à 2012).

En 2024, les quartiers prioritaires retenus sont au nombre de 22 et totalisent 306 200 habitants, soit près de deux tiers de la population totale de Plaine Commune. Le quartier Pleyel de Saint-Denis, retenu entre 2015 et 2023, sort de la géographie prioritaire tandis que le quartier Calon fait son entrée sur la

même commune de Saint-Denis. La population en QPV du territoire augmente quant à elle de 10%.

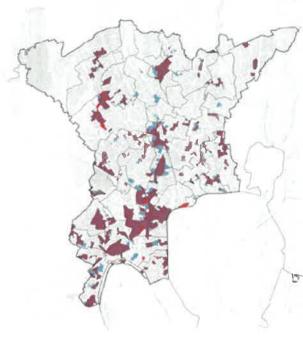
22

l'égèrement supérieur à celui de l'ensemble des 63 QPV de Seine-Saint-Denis (39,4%).

En 2019, le taux de pauvreté global des 22 QPV de Plaine La moitié des 22 QPV de Plaine Commune ont enregistré une 4 points supérieur à celui de l'ensemble de l'EPT (36,1 %); hausse de leur taux de pauvreté entre 2012 et 2019. 0,5 point supérieur à celui de 2012 (39,5%);

DE LA POLITIQUE **PRIORITAIRES** DE LA VILLE **QUARTIERS** COMMUNES

306200 **HABITANTS**



Saine et Manne

seine-Saint-Denis,

prioritaire en géographie

de 2014 à 2024

Sendors so senterment of senterment of sendors and sendors are sendors and sen

en.

"évolution de la

/ LE TERRITOIRE ET SES ENJEUX, ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

L'actualisation du diagnostic territorial met en évidence les tensions auxquelles le territoire de Plaine Commune doit faire face et qui persistent après le contrat de ville qui s'achève.

Les vitalités démographique et économique se sont renforcées. Avec 45 1934 habitants en 2021, Plaine Commune représente 27% de la population départementale, 6,4% de celle de la Métropole du Grand Paris (MGP) et 3,7% de celle de 'Ill-ed-Erance. Plaine Commune a gagné 22.668 habitants entre 2015 et 2021 soit 3778 habitants par an en moyenne. La progression démographique en pourcentage à Plaine Commune entre 2015 et 2021 est supérieure à celle du département, des 11 EPT, de la MSP et de la Région, dont plus de 65 % en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

Ce dynamisme s'explique par un solde naturel très positif, même s'il a été légèrement affaibli par la surmortalité de 2020 due à la crise sanitaire, et par le fort niveau de constructions neuves. En 2021, plaine Commune est IEPT le plus peuplé de Seine-Saint-Denis et le 5'à l'échelle de la MGP.

La population est très jeune avec la part des moins de 30 ans qui s'élève à 44,6% de la population (INSEL, 2020), soit une différence de 5,3 points avec la moyenne régionale. A cette Jeunesse s'ajouteune grande diversité d'origines pulsque 23 % de la population de Plaine Commune est de nationalité étrangère, soit le double de la proportion régionale. Il est estimé salon un raport de l'Assemblée nationale de 2018 qu'en Seine-Saint-Denis, entre 9 et 25% de la population est en situation irrégulière.

Enfin, s'il est difficile d'évaluer les mouvements de population entrant et sortant du territoire, pour pouvoir analyser l'impact des actions menées dans le cadre du contrat de ville selon une logique de flux plutôt que de stock, on peut noter que les ménages résidant sur le territoire depuis moins de 5 ans représentent une proportion de 36,8% en 2020 (33,8% pour le département de Seine-Saint-Denis).

La vitalité économique du territoire se confirme également. La croissance annuelle du nombre d'emplois reste largement supérieure à la moyenne régionale à 1,04% entre 2014 et 2020 (contre 0,43% en lle-de-france), etle taux de création d'établis-sements reste important et augmente : il est de 22,3% en 2021 aontre 18,8% en 10F et 18 % en France métropolitaine.

Malgré le dynamisme économique du territoire, un certain nombre d'indicateurs de précarité en 2015 restent plus dégradés qu'à l'échelle régionale en 2021. Le taux de chômage baisse mais reste élevé à 20,1% en 2020 (contre 22% en 2011) et largement supérieur à la moyenne régionale (11,8%). Il est particulièrement important chez les jeunes de 15 à 24 ans et s'établit à 32%, soit 9 points de plus que la moyenne régionale.

sions intellectuelles et supérieures sur le territoire de Plaine der, à l'image de la tendance régionale. En 2020 la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté est de 35,4 %, soit une hausse de 2,4 points depuis 2011 et plus du double de Les contrastes entre les chiffres de vitalité économique et le par la nature des emplois proposés et le niveau de qualification des habitants du territoire. En 2020, la part d'emplois de cadres/professions intellectuelles et supérieures à Plaine Commune (au lieu de travail) est 2,09 fois supérieure au taux de cadres/professions intellectuelles et supérieures chez les Commune tandis que le nombre d'actifs relevant de la CSP cadres/professions intelfectuelles et supérieures (en emploi ou au chômage) était de 27322, soit un écart de 2,3. Les indicateurs relatifs au niveau de vie ont tendance à se dégrala moyenne régionale, qui a elle aussi augmenté de 2 points maintien d'un taux de chômage élevé peuvent s'expliquer actifs occupés (au lieu de résidence) mais ce ratio était de 2,71 en 2009. En 2020, il y avait 63 181 emplois de cadres / profesdepuis 2011 (15,5%). La proportion de familles monoparentales a fortement augmente passant de 15% en 2011 à 26,7% en 2020, Or ces familles (dont le chef de famille est le plus souvent une femme) sont plus exposées que la moyenne à la pauvreté et au mal-logement.





/ LES PRINCIPES DIRECTEURS ET LA GOUVERNANCE DU DISPOSITIF CONTRACTUEL

Les principes directeurs

Le présent contrat Engagements Quartiers 2030 établi entre l'État et l'établissement public territorial Plaine Commune associe également les parties prenantes suivantes : Les villes d'Aubervilliers, d'Épinay-sur-Seine, de L'Île-Saint-Denis, de La Courneuve, de Pierrefitte-sur-Seine, de Saint-Denis, de Saint-Ouen-sur-Seine, de Stains et de Villetaneuse;

La Région Île-de-France;

· Le Département de la Seine-Saint-Denis;

Les bailleurs sociaux du territoire de Plaine Commune;

· Les opérateurs de l'État.

Il s'inscrit dans un projet de territoire intégré tel que rappelé dans le Manifeste pour un territoire à vivre, ayant vocation à articuler l'ensemble des politiques publiques de développement social, urbain, économique, culturel et de transition écolorique

Il a vocation à renforcer la dimension partenariale et intercommunale du pilotage de la politique de la ville en association avec l'État, dans le respect des villes et du rôle majeur de leurs maires et de leurs élus pour une prise en compte fine des réalités territoriales locales. Il s'appuie enfin sur l'association et la participation des habitants des quartiers prioritaires dans les conditions les plus adaptées localement, selon les modalités définies par les villes, au plus proche de la population.

L'ensemble du Contrat Engagements 2030 comprend :

Le présent contrat cadre intercommunal, définissant les axes prioritaires d'intervention et les objectifs poursuivis dans la mise en œuvre de la politique de la ville, en articulation avec l'ensemble des politiques publiques de droit commun et des dispositifs de financement bénéficiant aux quariters prioritaires et à leurs habitants, dans un souci de mise en cohérence des interventions publiques et privées. Chaque axe d'Intervention et les objectifs qui en découlent font l'object d'une évaluation continue au moyen des indicateurs définis dans le présent contrat.

 Les conventions associées établies entre les villes et l'État, permettant notamment:

 de préciser les modalités et outils de la concertation citoyenne et de participation des habitants, au plus près des réalités locales de décliner localement les priorités d'intervention inscrites dans le contrat cadre, par trématique, En vertu du principe d'annualité budgétaire qui s'appique tant aux budgets de l'État que des collectivités locales, les dotations de fonctionnement et d'investissement (DPV) feront l'objet d'une notification annuelle. La convention établie avec les organismes de logement social du territoire et définissant les objectifs en matière de gestion urbaine de proximité et servant de base aux possibilités d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dans les logements sociaux.

Le pacte de gouvernance précisant les différentes instances et outils de coordination politiques et techniques nécessaires à la coordination des acteurs ainsi qu'à l'évaluation du contrat de ville

Les dispositions du présent contrat et des conventions particulières qui en découlent font l'objet d'une revoyure à l'issue d'une période triennale.

La gouvernance du dispositif contractuel

La mise en œuvre des orientations du présent contrat est assurée par un comité des financeurs rassemblant l'ensemble des parties prenantes copiloté par l'État et l'établissement public territorial.

Ce comité des financeurs est réuni chaque année :

En octobre pour faire le bilan de l'année en cours et déterminer les priorités d'intervention pour l'année suivante et mars pour arbitrer et attribuer les financements de l'année.

il s'appuie pour ses travaux sur les éléments de diagnostic et d'évaluation établis par les équipes techniques de l'établissement public territorial, des villes et des services de l'État.

DE DROIT COMMUN ET DES DISPOSITIFS / LA MOBILISATION DES POLITIQUES SPÉCIFIQUES DE L'ÉTAT

Les politiques d'emploi en faveur des habitants résidant dans les quartiers politique de la ville

tementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) porte de nombreuses actions qui bénéficient aux L'unité départementale de la Direction régionale et interdéparhabitants des quartiers politique de la ville (QPV).

mobilisés en faveur des habitants professionnelle et de solidarité 1/ Des dispositifs d'insertion

puyer sur la mobilisation de plusieurs dispositifs d'insertion gnées de l'emploi ou confrontées à des freins spécifiques, avec une attention toute particulière des services de l'État en charge du pilotage de ces dispositifs pour s'assurer que les habitants L'objectif de plein emploi fixé par le gouvernement peut s'approfessionnelle à destination de l'ensemble des personnes éloides QPV en bénéficient en priorité.

certaines personnes grâce au financement de structures de la réinsertion par l'embauche d'un salarié en insertion sur un Ces actions d'insertion professionnelle sont renforcées pour l'insertion par l'activité économique, Ces structures permettent contrat de 4 à 24 mois et un accompagnement socioprofessionnel. En Seine-Saint-Denis, 49% des 5873 salariés en insertion en 2023 sont des habitants de QPV (29% au niveau régional) et 'objectif dans les prochaines années sera de renforcer encore

Concernant l'insertion des jeunes, l'État, via le pilotage de la DRIEETS, soutient massivement le réseau des missions locales du département. Ces structures mettent en place le dispositif pagnement renforcé des jeunes pendant 6 mois avec pour renforcé des missions locales s'adresse ainsi en priorité à un positif également, une attention particulière est accordée aux les habitants des QPV qui représentent 51 % des jeunes reçus au sein des missions locales (28% au niveau régional et 19% au niveau national), avec l'ambition affichée d'accroître encore cette proportion. Dans la même optique de contribuer plus continuera également de financer à travers différents appels projets ou appels à manifestation d'intérêt des référents jeunes Neet (ni en emploi, ni en étude, ni en formation) afin de les ramener vers les acteurs de l'insertion professionnelle dans du contrat d'engagement jeune (CEJ) qui permet un accomcontrepartie d'un investissement hebdomadaire minimal de public de jeunes confrontés à des freins à l'emploi. Pour ce disspécifiquement à l'insertion professionnelle des jeunes, l'État chargés de conduire des actions «d'aller vers» en direction de 15 heures le versement d'une allocation. L'accompagnement le cadre du plan régional d'insertion de la jeunesse des quartiers prioritaires (PRIJ).

ciant à l'ensemble de la population, comme les aides à l'apprentissage qui ont permis un fort développement de l'alternance pour les jeunes de Seine-Saint-Denis (augmentation de +13% des apprentis entre 2021 et 2023 pour s'établir à 18000 jeunes accueillis en Seine-Saint-Denis) ou spécifiquement dédiés aux habitants de QPV, à l'instar des emplois francs qui octroient une L'État a par ailleurs prévu de maintenir divers dispositifs bénéfi-

avec l'ambition que la forte mobilisation de ce dispositif en Seine-Saint-Denis (1643 habitants de Seine-Saint-Denis ayant aide financière aux employeurs recrutant un habitant de QPV, demandes acceptées en Île-de-France) se poursuive dans les bénéficié de ce dispositif en 2023, correspondant à 35% des

des crédits d'insertion, avec l'objectif que l'amélioration de l'ac-compagnement des bénéficiaires du RSA qui en découlera protion portée par le conseil départemental sont également accompagnées par les services de l'État. Un accord a ainsi été signé en septembre 2021 sur la reprise de la gestion financière du RSA en contrepartie d'un engagement du département d'intensifier son accompagnement vers l'insertion professionnelle à l'attention de ces publics. La création des agences locales d'insertion sur l'ensemble du territoire en traduit l'attention portée aux plus vulnérables. L'ensemble des agences ont été créées début 2024 et le département a bien atteint ses objectifs de doublement Dans le cadre de la renationalisation du RSA, les actions d'inserfite également aux habitants de QPV du département. L'État continuera par ailleurs de financer les 5 cités de l'emploi du département, ce dispositif spécifique étant mis en place pour renforcer l'articulation et la coopération entre les acteurs impliqués dans l'insertion professionnelle et les partenaires mobilisés plus directement sur les politiques de la ville et d'augmenter l'accès au droit commun des habitants des quartiers./

solidarités noué avec le conseil départemental constituera un ambition, le contrat local des 2/ Pour répondre à cette levier supplémentaire.

Dans le cadre de la précédente stratégie nationale de lutte Denis. Afin de poursuivre cette dynamique, l'État signera en ticulièrement vulnérables, autour de thématiques comme fance, la lutte contre la grande exclusion, l'accès aux droits des plus démunis ou encore l'insertion professionnelle des le conseil départemental des actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des habitants de la Seine-Saint-2024 un nouveau contrat avec le département. Cette contractualisation prévoit des actions à l'attention des publics parla prévention de la reproduction des inégalités dès l'enpublics éloignés de l'emploi. La négociation en cours intègre, pour les actions pour lesquelles cette orientation apparaîtra pertinente, la prise en compte des spécificités des terricontre la pauvreté, l'État s'est mobilisé pour cofinancer avec toires, avec l'idée d'une intervention renforcée dans les QPV

cette mobilisation en faveur des 3/ La réforme du réseau pour l'emploi en Seine-Saint-Denis devrait encore permettra de renforcer habitants de QPV

ementale mobilisant l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi autour d'objectifs opérationnels. Cette feuille de oute, qui fera l'objet d'une large concertation s'articulera avec tés locaux pour l'emploi qui se mettront en place à un niveau La réforme du réseau pour l'emploi se traduira par la formalisation au sein de la Seine-Saint-Denis d'une feuille de route dépardes plans d'actions intégrant les grandes orientations départementales, complétées des priorités définies avec des cominfra-départemental adapté aux besoins des territoires. Dans le cadre de cette réforme, les publics prioritaires qui figureront dans ces feuilles de route sont les publics les plus éloignés de l'emploi et rencontrant des difficultés particuières. À ce titre, l'État veillera à ce que toutes les actions parenariales qui se mettront en œuvre ciblent spécifiquement es habitants des QPV.

deurs d'emploi se traduiront également par une attention oute particulière aux habitants des quartiers de la politique Dans la mise en œuvre de ces ambitions, les acteurs du service public de l'emploi rassemblés dans le réseau pour l'emploi veil-leront à ce que les entreprises implantées dans les QPV bénéfi-La mise en place de l'opérateur France Travail et le renforcement de l'accompagnement dont bénéficieront les demande la ville. Cette réforme devra se traduire par un renforcement de l'offre de service à destination des entreprises, notamment pour répondre aux besoins de recrutement des employeurs. cient à plein de cette offre de service renforcé.

Plaine Commune

38%

DU TOTAL DES SALARIÉS EN SIAE (SOIT 917 ETP)

1635

(SOIT 25 % DU DÉPARTEMENT) 122 % DE L'OBJECTIF **CEJ SIGNÉS**



Les politíques de logement en faveur des habitants résidant dans les quartiers politique de la ville

Le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), engagé en 2014, concerne 34 projets en Seine-Saint-Denis.

Le renouvellement urbain a vocation à modifier les quartiers en profondeur en favorisant la mixité sociale, la diversification des logements et des bâtiments, le désenclavement des quartlers, en contribuant à la transition écologique des quartiers et à l'efficacité énergétique des bâtiments. Les projets, portés par les établissements publics territoriaux, ont été examinés par le comité d'engagement de l'ANRU. Les derniers projets ont été validés en 2022.

La contractualisation de ces projets se fait à deux niveaux :

 au niveau de chaque projet, par une convention «quartier» décrivant les actions prévues et les modalités de financement, notamment les concours financiers de l'ANRU (en subvention ou en prèt); - au niveau de chaque EPT, par une «convention territoriale» portant sur les volets transversaux à l'ensemble des projets de l'EPT (ingénierie, reconstitution de l'offre de logements démolis, insertion sociale dans les chantiers, etc.).

En 2024, quelques conventions (territoriales ou quartier) restent à mettre au point.

L'enjeu majeur pour les années à venir est la mise en œuvre opérationnelle des projets, avec les points d'attention particuliers suivants : l'engagement des opérations et notamment leur engagement financier (fiersemble des opérations devant être engagées financièrement d'ici la fin 2026, et le programme clôturé fin 2030);

l'identification des opérations de reconstitution de l'offre démolie, et leur engagement financier et opérationnel; à la fin 2023, pour 117 700 logements à reconstituer à l'échelle départementale, 71 % étaient identifiés à l'adresse, 59% contractualisés et 36% engagés financièrement;

le relogement des ménages : la réalisation du programme nécessite plus de 13000 relogements, dont 37% sont réalisés à la fin 2023; ce volume représente plus d'une année d'attributions de logements sociaux en Seine-Saint-Denis, et augmente encore la pression sur l'accès au logement social dans un département où la tension est déjà très élevée,

· la tenue d'instances régulières à l'échelle des EPT et des quarties pour s'assurer du respect des délais et identifier les difficultés éventuelles de compatibilité avec le calendrier NPNRU,

L'EPT Plaine Commune est concerné par 14 projets NPNRU.

3 900 logements sont à produire au titre de la reconstitution de l'offre démolie : à la fin 2023, 85 % étaient identifiés à l'adresse, 70 % contractualisés et 39 % engagés financièrement. Le programme nécessite 4750 relogements, dont 39% sont réalisés à la fin 2023.

Les politiques d'aide alimentaire en faveur des habitants résidant dans les quartiers politique de la ville

Les actions financées par l'État en matière d'aide alimentaire Visent à apporter un soutien aux populations précaires et en difficulté apporter un soutien aux populations précaires et en difficulté actions contranues font l'objet d'une processmation

Les actions soutenues font l'objet d'une programmation annuelle, et prennent des formes diverses:

Actions pour les publics à la rue ou hébergés à l'hôtel sous forme de colis alimentaires, de repas ou de tickets-services, avec une attention particulière aux produits infantiles;

Cuisines collectives et tiers-lieux alimentaires pour les ménages hébergés à l'hôtel;

Épiceries sociales et solidaires;

«Le soutien aux actions de distribution alimentaire distribution de colis alimentaires, fourniture de repas chauds, épiceries sociales...) vise les grandes associations, mais aussi des petites structures, de façon à mailler et couvrir l'ensemble du territoire et toucher le public le plus large possible; les actions financées prennent aussi la forme de maraudes alimentaires et food-trucks solidaires pour mieux couvrir les «zones blanches» du territoire, de distribution en accueil de jour;

 Actions de lutte contre la précarité alimentaire des étudiants: distribution de colis alimentaires et de kits d'hygiène, actions de sensibilisation (gaspillage alimentaire, éducation à l'alimentation, santé et bien-être); Des actions de même nature sont mises en place en direction d'autres publics, tels que les femmes enceintes, jeunes mères isolées et personnes âgées isolées;

Des actions de coordination des acteurs et de mutualisation des moyens afin de renforcer l'efficience de l'action collective : création d'une plateforne losgistique alimentaire mutualisée visant à conflecter et stocker des produits frais de qualité, ainsi que des dons de grandes et moyennes surfaces, et à les livre aux épiceries solidaires et associations.

L'annuaire Soliguide recense 140 dispositifs d'aide alimentaire sur le département.





1/ Les programmes et dispositifs d'égalité des chances

A/ Les stages de réussite scolaire

Le dispositif vise à renforcer ou entretenir les connaissances et les compétences travaillées au sein de la classe, dans un objectif de soildemainties des savoirs fondamentaux et dans le cadre d'un petit groupe d'élèves. Les stages sont organisés sur une partie des confés scolaires et sont ouverts aux élèves à partir du CP et jusqu'à la fin du collège.

Dans les écoles et établissements de l'EPT Plaine Commune, 276 stages ont été organisés au total en 2023, ce qui représente 1901 élèves bénéficiaires.

B/ École ouverte / Vacances apprenantes

Le dispositif permet d'accuelllir dans les écoles et les établissements des élèves du CP à la terminale, durant une partie des vacances scolaires et sur des journées entières, afin d'assurer la consolidation des apprentissages et de contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes à travers des actions de soutien scolaire et des activités culturelles, sportives et de loisirs.

Dans les écoles et établissements de l'EPT Plaine Commune, 1389 écoles, 1426 collégeines tel dy lycéens ont été bénéficialiers an 2023. Des écoles ou établissements ont été ouverts dans 7 des 8 collectivités locales : Autbenvilliers, La Courneuve, Épinay. sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains et Villetaneuse. Les lycéens de Feyder, à Épinay-sur-Seine ont par exemple été initiés au secourisme et ont travaillé leur projet dorientation, tout en contribuant à l'accueil des futurs lycéens, regroupés sur un temps particulier de l'opération.

C/ Petits-déjeuners

Dans le cadre de la furte contre la grande pauvreté, le dispositif espetits déjeuners » permet de répondre aux besoins nutritonneis de l'élève, la prise du petit déjeuner favorisant la concentration et le bien-être des félèves, facteurs de réussite scolaire. Financé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le dispositif peut concenner les écoles des réseaux d'éducation priorifaire et des quartiers de la politique de la ville; le projet fait l'objet d'un partenariate entre l'Éducation nationale, la ville et les familles.

Dans les écoles de l'EPT Plaine Commune, 30096 petits déjeuners ont été distribués en 2023, au bénéfice de 5636 élèves. Depuis 2019, 24908 élèves ont bénéficié de ces distributions.



D/ Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE)

Conduite en partenariat entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Éducation nationale, l'Opération vise à favoriser l'Intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union européenne, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant. Il s'agit de permettre l'acquisition du français, la connaissance des valeurs de la République et celle du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à- vis des élèves et des parents.

41 ateliers OEPRE sont ouverts en janvier 2024 sur le territoire de l'EPT de Plaine Commune.

E/ Accueil des moins de 3 ans

Première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première sexplerence déurative en collectivité, la scolarisation d'un enfant avant ses 3 ans est un moyen efficace de favoir ser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linquisitques, sa famille est éloignée de la culture scolaire. Cette scolarisation précoce est donc dévendable en priorité dans les écoles situées dans un environne ment social défavorisé, en particulier en REP et QPV. L'accueil pour les moins se à ans nécessite un projet particulier et fait à ce titre l'objet d'une concertation au niveau local (ville, acteurs publics de la petite enfance).

30 dispositifs d'accueil des moins de 3 ans sont ouverts sur le territoire de l'EPT de Plaine Commune.

F/ Le programme d'éducation prioritaire

La politique d'éducation prioritaire vise à favoriser le travail collectif des équipes, l'accompagnement et la formation des enseignants pour le développement de pratiques pédagogiques et éducatives adaptées aux besoins des élèves et inscrites dans la durée. Cette polítique se fonde sur une carte des réseaux composés d'un collège et des écoles du secteur. Les REP+ concernent les quartiers connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences rontes plus mixes sociales asont des incidences fortes sur le flussites coolière andis que les REP correspondent à des secteurs plus mixtes socialement mais rencontrant des difficultés sociales significatives. En REP+, les enseignants bénéficient de formation et de temps de travail collectif sur une paried une pas et en pas de les écoles.

34 réseaux d'éducation prioritaire sont labellisés sur le territoire de l'EPT Plaine Commune, dont 17 en REP+.

224 écoles, dont 122 en REP+, y sont implantées. 97 personnels de l'Éducation nationale (coordonnateurs et remplaçants pour la formation REP+) exercent dans le périmètre de l'EPT.

G/ Les dédoublements en GS, CP, CE1

Le dédoublement des classes est la mesure phare en faveur de féducation prioritaire, inscrite dans l'objectif global de «100% de réusite». Cette mesure se traduit par des effectifs réduits à 12 élèves par classe et par un accompagnement personnalisé des élèves, Le dédoublement est accompagné par les équipes de circonsciption de premier degré et des formations spéchfiques sont proposées aux enselgnants.

1328 classes sont dédoublées à la rentrée 2023 dans les écoles en éducation prioritaire de l'EPT Plaine Commune, dont 419 GS dédoublées et 899 en CP et CE1.

H/ Devoirs faits

Depuis l'automne 2017, le dispositif Devoirs faits permet aux

élèves volontaires de bénéficier d'un temps pour réaliser leurs devoirs et d'une aide, notamment méthodologique, pour les mener à bien. À compter de la rentrée 2023, Devoirs faits es rendu obligatione pour tous les élèves de sixième avec pour objectifs de faciliter leur entrée au collège, de mieux les accompagner et de faire en sorte qu'ils développent l'autonomie mécessaire dans leur travail personnel pour réussir au collège. Le volume horaire peut varier en fonction de leurs besoins.

Sur le territoire de l'EPT Plaine Commune, 8586 collégiens bénéficient de Devoirs faits en 2023-2024.

2/ Les programmes et dispositifs partenariaux ou interministériels

A/ Les Cités éducatives

Les Cités éducatives consistent en une alliance des acteurs éducatifs explaint dans proinciaires de la politique de la ville : services de l'État, collectivirés, associations, habitants. Elles visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Cette démarche s'appuie sur félaboration de stratégies territoriales ambitieuses et partagées.

5 Cités éducatives sont labellisées sur le territoire de l'EPT Plaine Commune : Aubervilliers, La Courneuve, Épinay-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Denis, Saint-Oders-uu-Seine, Placemple, dans la cité éducative d'Épinay-sur-Seine, plusieurs projets autour des sciences sont proposés aux jeunes : ils concernent la robotique et un partenariat universitaire de haut niveau concernant les sciences physiques. Universitaire de haut niveau concernant les sciences physiques. Universitaire de haut niveau concernant les sciences physiques. Une journée «Faites des sciences» est aussi proposée pour valoriter le travall et les différents projets.



B/ Les Cordées de la réussite

Elles visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égaliré des chances, en lutant contre l'autocensure et suscitant l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4° au lycée ar jusqu'à l'enseignement supérieur. Elles mobilisent l'ensemble des acteurs, collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur, supérieur, académies et de multiples partenaires (ministères, supérieur, académies et de multiples partenaires (ministères, associations, entréprises, ...).

Sur le territoire de Plaine Commune, 19 collèges et 14 lycées sont encordés. 89 cordées existent sur le territoire et 30 établissements d'enseignement supérieur sont tête de cordée.

Au lycée Paul-Éluard de Saint-Denis, une cordée intitulée «X – Tutorat Île-de-France» a été construite avec l'école polytechnique.

Elle permet de développer :

des actions d'accompagnement à l'orientation ou favorisant la continuité des parcours (journée des Entretiens de l'Excellence : renontres avec des professionnels pour leur odifrir un nouveau point de vue sur les choix d'orientation et parcours possibles, journée «Filles et Maths» autour des métiers des maths et de l'informatique, travail sur le poids des stéréotypes, rencontres avec des femmes scientifiques et des étudiantes de l'X).

 des actions éducatives (tutorat collectif en présentiel pour les lycéens où sont affectés les étudiants de X, rendez-vous individuels (orientation et méthodologie), co-animation de cours, encadrement de TD, heures d'aides aux devoirs ou de révisions par les étudiants de X); des actions d'ouverture culturelle (visites de sites d'intérêt : musée, théâtre, etc).

C/ Les PRE

Le Programme de réussite éducative (PRE) vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par les enfants et les jeunes, en leur proposant un suivi personnalisé à travers un parcours de réussite éducative, toujours sur la base de l'addesion des familles. Le PRE s'appuie sur le droit commun existant et nécessite un travail en réseau avec les acteurs présents sur le territoire : enseignants, directeurs d'école, assistantes sociales, médecin scolaire, etc.

3/ Les dispositifs d'engagement (Service Civique)

Lobjectif de l'engagement de Service Civique est de mobiliser la jeunesse pour répondre aux défis de la société. Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap, il offre un cadre d'engagement où les jeunes pourront se côtoyer et vivre une expérience d'engagement. 77 structures (associatives ou municipales) bénéficient d'un agrément de Service Civique sur le territoire Plaine Commune leur permettant de recruter et d'accompagner des volontaires. Parmi ces structures, les collectivités de Plaine Commune

engagées sur le dispositif sont : la mairie de Saint-Denis, la mairie d'Aubervilliers, la mairie de Saint-Ouen-Sur-Seine, la mairie de Villetaneuse.

4/ Soutien à la continuité éducative

A/ Projet Éducatif Territorial (PEDT)

Le PEDT formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éduciatif cohérent et de qualifié avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éduciatifs. Il ouvre également des droits à des financements de la Caisse d'allocation familiale (CAF) notamment dans le cadre du « Plan Mercredi». Sur le territoire de Plaine Commune, toutes les villes ont signé un Projet Éducait Territorial.

B/ Le dispositif «Colo Apprenante»

Les «Colos apprenantes» s'inscrivent dans l'opération «Vacances apprenantes» qui a pour objectif de répondre au besoin d'expériences collectives et de remobilisation des savoirs. Elles bénéficient d'un label déliuré par l'État qui garantit des bons niveaux de qualité de l'offre éducative et des conditions des sécurifes savurées par un encadement qualifié et expérimenté. Sur le territoire Plaine Commune. IS2 séjours ont fait l'objet de subventions dans le cadre du dispositif. Ils ont été organisés par la mairie de Villestaneuse, la mairie de la Courneuve, la mairie de Saint-Ouen-Sur. Seine, la mairie de Pierrefitte-Sur-Seine, la mairie de L'Ille-Saint-Denis, la mairie de Statins, la mairie d'Épinay-sur-Seine, l'association Floréal, l'association Fête le muut, l'association EDF d'Aubervilliers, l'association ERA 93 et l'association OMIAA.

C/ AAP continuité éducative

Dans le cadre de la continuité éducative et du lien entre le scolaire et le périscolaire, un appel à projets a été initié afin de permettre de mettre en œuvre des actions qualitataives notamment autour des langues sur le dispositif «Accueil Langues». Dans ce cadre, les communes de La Courneuve et Pierrefitte-Sur-Seine ont bénéficié d'une subvention.

5/ Le soutien aux associations de jeunesse (AAP «Actions Locales Jeunesse Document Stratégique Régional» AJ-DSR)

L'appel à projets AJ-DSR (BOP 163) permet de financer prioritairement les associations agréées Jeunesse Éducation Populaire (JEP) selon les axes de continuité éducative, d'engagement, de valeurs de la République et des JOP 2024, tout en accompagnant la vitalité des associations JEP. 16 associations du territoire Plaine Commune ont bénéficié de subventions dans ce cadre.

Les politiques d'accès aux droits et d'inclusion numérique en faveur des habitants résidant dans les quartiers politique de la ville

Les espaces France Services

Depuis 2020, Iffat a soutenu le déploiement de 10 espaces labellisés arroe Services sur le territoire de Plaine Commune 8 structures fixes et 2 bus). Toutes les structures sont situées ou circulent au cœur des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette labellisation permet à chaque structure de recevoir une subvention annuelle de 30000 euros (et de 50000 euros drict 2026). Elle prévoit une formation initiale et continue de ses agents, et lui garantit des liens privilégiés avec les partenaires du disposifit (La Poste, France Travall, la CAF, la CPAM, la NBA, la DDFIP; PANCT, le ministère de la Justice, JRANAH et le ministère de la Justice, JRANAH et le ministère de la Justice, JRANAH et le ministère de

Les Conseillers numériques

Le programme Conseillers numériques France Services, financé et piloté par l'ANCT, offre également une réponse aux besoins en matière d'accès et de médiation numérique des habitants. Ce programme a permis le recrutement et la formation de 22 conseillers numériques œuyrant et planchann de 22 conseillers numériques œuyrant sur Plaine Communa, employés par des collectivités ou des associations.

A ce titre, des structures du département ont bénéficié d'une convention de subvenition sur deux ans pour un ou plusieurs postes de conseillers numériques (à hauteur de 50000 euros sur deux ans pour les structures publiques). Dans une logique de pérennisation des postes, l'État s'est engagé à poursuivre le soutien financier aux structures employant des conseillers numériques sur tois ans à compter de 2023.



LES AXES PRIORITAIRES ET LES OBJECTIFS

émerger trois orientations prioritaires pour le contrat de ville 2024-2030 de Plaine Commune, avec Les travaux d'évaluation et les consultations menés au courant de l'année 2023 ont permis de faire des partenaires qui agissent:

- Pour la réussite et le plein emploi des habitants.
- 2. Pour un cadre de vie sain, durable et sûr.
- 3. Pour l'égalité des chances et l'accès aux droits.



nel: la jeunesse de sa population, ses atouts universitaires his-Plaine Commune peut compter sur un dynamisme exceptiontoriques et récents et le fourmillement d'initiatives locales en font cet ensemble si particulier et vivant. Cependant les difficultés sociales et économiques restent fortes pour une part importante des habitants.

La réussite éducative et le plein emploi constituent le premier axe de ce contrat de ville, décliné en trois objectifs stratégiques.

Soutenir la réussite éducative et tendre vers l'égalité territoriale en matière d'éducation

chage scolaire précoce, écart entre le taux de scolarisation du territoire et celui de l'Île-de-France qui se creuse, faible indice Les enfants et les jeunes du territoire sont exposés à de nomoreux freins cumulatifs à leur bonne réussite éducative : décrode positionnement social et mixité sociale, surreprésentation de familles monoparentales.

nombre de médecins scolaires diminue faute de candidats (ils n'étaient que 24 médecins scolaires sur tout le département en 2018), soit 1 pour 12 000 à 13 000 élèves, contre 5 000 au collège sur le département représente un mois par an; le Parallèlement, les indicateurs du droit commun sur le département soulignent l'importance de renforcer l'attractivité des établissements scolaires : le nombre d'heures perdues recommandés..

commun en QPV, dont la responsabilité n'incombe pas au contrat de ville, il s'agit de renforcer l'égalité des chances par Au-delà de la nécessité de renforcer la mobilisation du droit

formation adaptée aux profils des habitants Favoriser l'accès à l'emploi et à une

cile d'accès pour une partie de la population dont les freins restent importants, tant en termes d'accès à la formation qu'à Si le marché de l'emploi est dynamique, il est encore diffi-

Malgré un territoire dense économiquement, troisième pôle d'emplois de la MGP (derrière Paris et la Défense), la déconnexion entre la population et l'emploi est particulièrement marquée, avec par exemple, 2,5 fois plus d'emplois cadres que d'actifs cadres habitant le territoire. La question de l'ancrage territorial, pouvant se définir comme étant la part de la masse salariale produite localement détenue par des habitants du territoire, ressort comme un enjeu important, avec la nécessité de refonder un pacte de réciprocité entre le territoire et

Favoriser le développement économique des quartiers, au service des habitants

Les quartiers en politique de la ville ne sont pas tous dotés des mêmes fonctions économiques, en lien avec la nature de leur tissu et leur localisation. Le contrat de ville réaffirme le besoin de porter un regard spécifique et volontariste sur le déveoppement économique des quartiers, dans ses nombreuses dimensions, en tenant compte des liens étroits avec toutes les politiques publiques sur lesquels reposent des dynamiques partenariales porteuses d'activités économiques à venir, que ce soit l'emploi mais aussi le développement de l'ESS, l'aménagement, la mobilité active ou encore le plan alimentaire erritorial et la transition écologique..

Les indicateurs statistiques

Les indicateurs statistiques envisagés pour mesurer les





Soutenir la réussite éducative et tendre vers l'égalité territoriale en matière

Cet axe présente les orientations en matière de politiques éducatives spécifiques en QPV. Il vise ainsi à articuler les démarches et dispositifs existants tels que :

- · les programmes de réussite éducative
- Les cités éducatives et cités de la jeunesse
 - Les projets éducatifs de territoire
- Les conventions territoriales globales ou les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

Les Cordées de la réussite

LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET RENFORCER LES MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ DÈS LE PREMIER DEGRÉ

- Structurer le repérage précoce du risque de décrochage
- Réinscrire les décrocheurs dans un processus
- Valoriser les compétences parascolaires (informelles d'apprentissage
- Développer des actions spécifiques adaptées aux

et linguistiques, compétences psycho-sociale, etc.)

étudiants, nombreux sur le territoire, etc.

DÉVELOPPER LES PRATIQUES ÉDUCATIVES INNOVANTES ET SUR MESUBR NOTAMMENT PENDANT LE TEMPS SCOLÁIRE, ET PROMOUVOIR LES PARCOURS DE RÉÚSSITE ET D'EXCELLENCE

- l'offre spécifique à destination des enfants aux besoins Renforcer l'offre éducative existante, notamment
- et garantir la continuité entre temps à l'école et temps Favoriser la logique de parcours et de suivi individuel particuliers (handicap notamment)
- Valoriser les diversités des savoir-faire et savoirhors scolaire
 - être des jeunes, acquis dans le cadre scolaire et
- Favoriser le lien au monde de l'entreprise dès le collège en développant les comités locaux écoles – entreprises

Éducation nationale, villes, Département, Région, CAF, associa-

FACTEUR DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE, ENCOURAGER LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ **ET LE TRAVAIL AVEC LES GROUPES DE PARENTS** RECONNAITRE LA CO-ÉDUCATION COMME

- Ouvrir l'école aux parents pour lutter contre le répit parental et l'isolement
- scolaire, mieux les accompagner sur les modes de garde, Leur permettre de mieux comprendre le système prévention des conduites à risque des enfants, etc.

RENFORCER LE LIEN ÉDUCATION-SANTÉ POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS DES ÉLÈVES.

- Favoriser le développement d'un volet santé dans les PRE, PRIJ et Cités éducatives
- Développer les réseaux Politique de la ville pour palier le manque de personnel médical et paramédical au sein des établissements scolaires
- d'environnement et de bien-être, de santé mentale Favoriser l'accueil et l'orientation sur les questions de handicaps...

RENFORCER LES PARTENARIATS ET GARANTIR UN MAILLAGE EFFICIENT À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

sur les enjeux éducatifs, et notamment grâce à la géné-(parents, professionnels de l'éducation, associations...) **EN MOBILISANT TOUS LES ACTEURS** ralisation des cités éducatives

géographie prioritaire et l'éducation prioritaire afin Renforcer le partenariat avec l'Éducation nationale notamment autour de la cohérence entre la notamment de traiter les écoles orphelines

Les indicateurs proposés

Analyse des actions d'accompagnement des élèves à la scolarité dans les établissement situés en QPV et ceux qui sont localisés hors QPV Analyse de l'impact du PRE sur les jeunes : une étude longitudinale portant sur le parcours de jeunes suivis une fois qu'ils sont sortis de la prise en charge du PRE

formation adaptée aux profils des habitants Favoriser l'accès à l'emploi et à une et aux publics isolés

Cet axe présente les orientations en matière de politiques de l'emploi spécifiques en QPV. Il vise ainsi à articuler les démarches et dispositifs existants tels que :

- La Cité de l'emploi : une Cité de l'emploi est labellisée à l'échelle de Plaine Commune
 - Le PRIJ
- Le contrat d'engagement jeune
- Le comité local pour l'emploi

ADAPTER L'OFFRE DE FORMATION À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE ET Y FAVORISER L'ACCÈS, POUR RÉPONDRE AUX BESOINS ET AUX ASPIRATIONS

DES HABITANTS

- Favoriser la connaissance par les habitants des quartiers des perspectives locales d'accompagnement vers l'emploi et de formation, en ciblant les jeunes
- Mieux toucher les publics éloignés par une diversification des leviers de mobilisation
- termes de compétences pour adapter l'offre de formation Partir de l'analyse des besoins des entreprises locales en
 - Développer les formations aux métiers liés à la transition écologique et aux filières en tension sur le territoire telles que le tourisme ou la logistique, etc.

AMÉLIORER L'ARTICULATION ENTRE L'ENSEMBLE DES ACTEURS CONCERNÉS PAR L'EMPLOI

- professionnels de l'insertion, la formation et l'emploi Favoriser les partenariats entre les équipes pédagogiques, les collectivités locales, les ainsi que les entreprises locales
 - Mobiliser les acteurs économiques du territoire pour qu'ils s'y ancrent et recrutent davantage localement
 - S'appuyer sur la Cité de l'emploi, comme espace de coordination et d'expérimentation
- Développer des actions pour lutter contre les préjugés, les discriminations et favoriser l'accueil de nouveaux

profils au sein des entreprises

RENFORCER ET QUALIFIER LES ACCOMPAGNEMENTS PERSONNALISÉS POUR FAVORISER LA FLUIDITÉ DES PARCOURS ET L'IMPLICATION DES PERSONNES CONCERNÉES

- filières, sans discontinuité, création de socles communs.. développer les passerelles entre les types d'écoles ou Penser les parcours éducatifs et d'insertion en sortant d'une logique linéaire : faciliter le sans-couture,
- Prévenir les ruptures dans les parcours par une meilleure coordination et complémentarité des acteurs

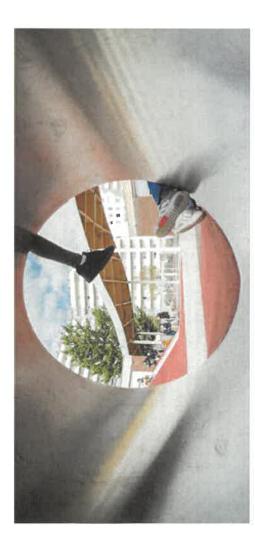
LEVER LES FREINS PÉRIPHÉRIQUES À L'EMPLOI, NOTAMMENT POUR FACILITER L'ACCÈS À L'EMPLOI DES PUBLICS FRAGILES

- Développer de nouveaux modes de garde, notamment pour les familles monoparentales, en lien avec les Services de Prévention et Protection de l'enfance
 - Développer des réponses à des publics spécifiques (public allophones, seniors...) : mobilité, langue, ndusion numérique..

Les indicateurs proposés

- Création d'un observatoire territorial de l'emploi et de
- ion (diversité des acteurs, niveau d'intégration de la Analyse de la dynamique partenariale sur l'offre de
- Évolution du nombre d'emplois dans les métiers de entation durable sur le territoire

France Travail, DRIEETS, Plaine Commune, Missions locales, associations, organismes de formation, entreprises, branches professionnelles, Département, Région



Favoriser le développement économique des quartiers, au service des habitants

Cet axe présente les orientations en matière de politiques de développement économiques spécifiques en QPV, il vise ainsi atticuler et mettre en cohérence les démarches et dispositifs existants tels que :

- Le PaOte
- Les emplois francs
- L'exonération de CFE
- La stratégie ESS de Plaine Commune
- Le projet de territoire

RENFORCER L'ACCOMPAGEMENT À LA CRÉATION D'ENTREPRISES DEPUIS L'ÉMERGENCE DU PROJE' JUSQU'À SA CRÉATION ET SA CONSOLIDATION

- »Cet accompagnement s'adapte aux besoins des habitants et prend en compte l'offre déjà existante sur le territoire.
- -L'Économie Sociale et Solidaire, reconnue comme essentielle au développement de tertioires plus équilibrés et plus résilients, tient une place importante dans cet accompagnement
- Cet accompagnement vise à encourager les démarches de création d'activité e d'out d'entrepris à chaque étape du parcours de vie des structures (test, démarrage, consolidation ou développement): Information et orientation des porteurs de projets dans les quartiers, accompagnement de ces projets (financements, mise en lien, expertise mêtiers...) et valorisation des parcours

Les indicateurs proposés

 Évolution des créations d'activités dans les QPV (statuts, taux de survie...) Évolution du nombre de partenaires mobilisés sur la question de l'emploi et typologie Analyse de la dynamique partenariale de l'écosystème alimentaire local (diversité des acteurs, niveau d'intégration de la coopération...)

FAVORISER L'IMPLANTATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE COMMERCES ET DE SERVICES DE PROXIMITÉ RÉPONDANT AUX BESOINS DES HABITANTS

- Planifier et inciter à la production d'un immobilier hors marché en réservant notamment des surfaces dédiées à ces projets
- Accompagner et faciliter l'implantation de ces porteurs de projets par des expertises dédiées et l'organisation de temps de sensibilisation et d'acculturation des différents partenaires (promoteurs, aménageurs, foncières, collectivités...)
- Coordonner l'ensemble des acteurs concernés pour faciliter le suivi des recherches de locaux, créer une dynamique de coopération sur ces sujets et assurer une cohérence territoriale...
- En lien avec les NPNRU à l'œuvre, les espaces d'urbanisme transitoire peuvent représenter des espaces d'expérimentation d'activités économiques.

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES PROJETS STRUCTURANTS DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE BONS LES ÉCOSYSTÈMES STRATÉGIQUES DU TERRITOIRE

- Favoriser l'émergence, l'accompagnement et la structuration d'initiatives économiques locales
- Accompagner ces dynamiques locales à travers des dynamiques collectives
- Accompagner le développement et la structuration des écosystèmes locaux stratégiques, particulièrement liés à la transformation écologique et solidaire, à l'œuvre dans nos quartiers: sécurité alimentaire, transition écologique et réemplo), mobilité active...

Plaine Commune, Région, France Travail, associations, entreprises

Pour un cadre de vie sain, durable et sûr

Plusieurs constats imposent de renforcer les actions en faveur d'un cadre de vie sain, durable et sur une situation du logement précaie, une transition écologique qui doit être accélérée, une insécurité qui demeure forte et qui nuit à un usage partagé de l'espace public.

Un cadre de vie sain, durable et sûr constitue le second axe de ce contrat de ville, décliné en trois objectifs stratégiques :

Permettre aux habitants d'avoir accès à un logement décent et à un cadre de vie de qualité

Le territoire compte un taux de suroccupation important, ainxi que des sixuations d'habitat dégradé : insalubrité, vétusté des logements, etc. Le contexte d'finfation et d'augmentation des coûts de l'énergie constitue en outre un enjeu important. Le territoire compte une part importante de copropriétés dont certaines en grande difficulté. La moitié des copropriétés de Plaine Commune au ritaux d'impayés supérieur à 25 % en 2021.

Aussi le territoire fait face à des enjeux majeurs pour proposer un cadre de vie agréable et des conditions d'habitats poser un cadre de vie agréable et des conditions d'habitats décentes à travers la lutte contre l'habitat indigne, la lutte contre la division pavillonnaire, la mise en œuvre des grands projets de renouvellement urbain (pas moins de 22 secteurs concernés), ou encore le développement du bail réel solidaire pour favoriser l'accession sociale à la propriété.

Territoire băitisseur, ce sont 3600 logements créés en moyenne par an, dont près de la moitié en logements abordables pour favoriser la propriété occupante et les parcours résidentiels positifs.

Accompagner et accélérer la transition écologique des quartiers

Encore plus qu'ailleurs, les habitants des QPV sont particulièrement exposés aux effets de la crise sociale, économique, écologique et climatique : ils souffrent de la pollution de l'air, des impacts des épisodes caniculaires, de l'augmentation du prix de l'énergie et de l'alimentation. L'enjeu premier est de protéger les populations en luttant contre les ilots de chaleur urbains et contre la précarité énergétique, en recherchant à reconquérir la qualité de l'aise, moissant l'accès à des espaces de nature et de rafraichisse ment, à une alimentation de qualité et accessible, mais aussi à des modes de vie plus sains, plus économes... L'enjeu est aussi de lier les réponses aux urgences climatiques et aussi de lier les réponses aux urgences climatiques et es nonvelles filèles liées à la transition, la création d'emplois et de nouvelles filèles liées à la transition écologique. Enfin, l'enjeu est de s'apapuyer sur la jaureuse de la population en QPV, sa créativité et ses valeurs de solidarité pour emmener l'ensemble des habitants et des acteurs des QPV dans des transformations plus rapides et plus radicales, des modes d'habiter, de produire, de consommer, de traverser le terrifoire.

Les indicateurs statistiques

Les indicateurs statistiques envisagés pour mesurer évolutions de la part :

 des logements en situation de suroccupation en QPV
 des ménages du parc social avec des revenus inférieur au seuil de pauvreté en QPV

du nombre de m² végétalisé en QPV des propriétaires occupants

Renforcer la prévention et la lutte contre la délinguance

L'ensemble des acteurs associés à l'évaluation du Contrat de ville sur cette thématique insistent sur trois axes de travail : mobiliser les moyens de Police et de Justice de l'État et mieux coordonner tous les acteurs entre eux, renforcer les liens avec les jeunes et mieux occuper l'éspace public, lutter contre les violences intrafamiliales.

Cet axe de travail fait également l'objet d'un partenariat avec les bailleurs dans le cadre de la convention GUP et de l'ATFPB





à un logement décent et à un cadre de vie Permettre aux habitants d'avoir accès de qualité

Cet axe présente les orientations en matière de politiques l'habitat spécifiques en QPV. Il vise ainsi à articuler et mettre en cohérence les démarches et dispositifs existants tels que Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

- L'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties
 - Le Programme Local de l'Habitat
- La convention qualité constructions neuves
 - Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
 - La trame verte et bleue
- Le Plan rue pour toutes et tous Le Plan vélo
 - Le Plan arbre

d'espaces (bailleurs, villes, Plaine Commune...), stationnement, qualité de service, lien social, tranquillité publique, insertion par l'activité

- moyens dédiés à la gestion urbaine de proximité Améliorer le niveau de service en renforçant les

FAVORISER LE LIEN SOCIAL DANS L'ESPACE PUBLIC, NOTAMMENT PAR L'ACCÈS À LA NATURE ET À LA CULTURE, ET EN RENFORÇANT L'AUTONOMIE DES DYNAMIQUES COLLECTIVES

- et d'animation, des espaces végétalisés ainsi que des Faciliter la réappropriation par les habitants de leurs espaces communs : accès à des lieux de convivialité espaces de jeux
- Cela passe par des aménagements qui touchent la voirie, de rencontres, facteurs d'animation et de convivialité; le paysagement, le mobilier urbain, l'éclairage public, mais également l'animation des lieux d'échanges et en s'appuyant notamment sur les acteurs locaux de proximité (médiateurs, acteurs associatifs...)

FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LEUR PARCOURS RÉSIDENTIEL en diversifiant l'offre de logements, notamment par le déploiement de l'offre et l'accession sociale à la propriété

favorisant des modes de gestion partagés et participatifs Adapter le parc de logements aux besoins spécifiques à travers le développement de l'habitat inclusif et

DE QUALITÉ EN RENFORÇANT LA GUSP, POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES, AUX ÉQUIPEMENTS ET AUX ANIMATIONS DE PROXIMITÉ **OFFRIR AUX HABITANTS DES ESPACES PUBLICS**

des espaces extérieurs, équipements, aménagement, notamment sur les questions de propreté, entretien Assurer la coordination entre les gestionnaires économique etc. grâce à la bonne utilisation de l'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties

Continuer à déployer les programmes de renouvellement

urbain et les opérations programmées par dispositifs

d'amélioration de l'habitat

en prenant en compte le référentiel qualité Constructions

Neuves 2023

le parc privé et en produisant des logements de qualité,

en luttant contre l'habitat dégradé, en réhabilitant **ET LE CONFORT DANS LES LOGEMENTS**

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE

Rendre accessibles les espaces publics à toutes et tous

es indicateurs proposés.

Évolution du nombre de m² de parcs et jardins à moins Analyse de l'état et l'accessibilité des équipements

de 5 minutes à pied des habitations en QPV (enjeu de

de logements en QPV par une étude longitudinale portan Analyse de l'évolution globale de la qualité du parc sur le suivi de parcours de résidents

ANRU, bailleurs Plaine Commune, villes, associations de locataires, ANAH, ADEME

écologique des quartiers

Accompagner et accélérer la transition

de transition écologique spécifique sur les QPV. Il vise ainsi à articuler et mettre en cohérence les démarches et dispositifs Cet axe présente les orientations en matière de politiques existants tels que :

- Le NPNRU
- · L'abattement TFPB
 - Le PLH
- Le PAT
- Les quartiers fertiles
- Les quartiers résilients

ÉCOLOGIQUE ET DE LA RÉSILIENCE DES QUARTIERS FACE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET POUR GARANTIR AUX HABITANTS DES QUARTIERS L'ACCÈS À DES ESPACES VERTS DE PROXIMITÉ ET DÉVELOPPER LA PLACE DE LA NATURE EN VILLE **LUTTER CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR** INVESTIR EN FAVEUR DE LA TRANSITION

urbain : verdissement des espaces, îlots de fraîcheur, aménagements et programmes de renouvellement (végétalisation ou développement d'énergie solaire Intégrer le réchauffement climatique dans les de matériaux bio-sourcés, utilisation des toits débitumisation, mobilités douces, utilisation ou photovoltaïque), place de l'eau

ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS L'ÉVOLUTION DES MODES DE VIE : trì, économies d'eau et d'énergie,

mobilités actives, réemploi, alimentation locale, revégétalisation, etc.

Mettre en place des actions graduées,

S'appuyer sur les compétences et savoir-faire des

- de la sensibilisation dès le plus jeune âge à la responsabilisation de tous
- les transitions (local à vélos, espaces pour le tri...) Aménager les logements pour accompagner

ADEME, ANRU, ANAH, EPT, villes, Département, bailleurs, syndics de copropriété, associations

EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE CITOYENNES, ASSOCIATIVES OU PRIVÉES, Rénovation énergétique et production d'ENR, **SOUTENIR LES PROJETS ET INITIATIVES**

mobilité active et partagée, déminéralisation et renaturation, gestion des déchets, performance énergétique, gestion de la ressource en eau, agriculture urbaine et alimentation Favoriser l'accompagnement des projets collectifs

en partant des initiatives locales

Les indicateurs proposés

- Évolution du nombre de personnes et de projets quant dans le déploiement d'une offre entation durable au sein des QPV
 - d'aménagement soutenable & de résilience dans Analyse de la prise en compte des enjeux les opérations de RU
- Évolution du nombre de passoires thermiques







Renforcer la prévention et la lutte contre la délinquance

prévention de la délinquance spécifiques sur les QPV. Il vise Cet axe présente les orientations en matière de politiques de ainsi à articuler et mettre en cohérence les démarches et dispositifs existants tels que :

- Conseil Local de Sécurité et de Prevention de la Délinquance et de la Radicalisation e.
 - Le Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance
- Les Quartiers de Reconquête Républicaine
 - Les bataillons de la prévention

LA (RÉ)APPROPRIATION DES ESPACES PUBLICS, NOTAMMENT PAR UNE MEILLEUR COORDINATION FAVORISER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET COLLECTIVITÉS

- Favoriser l'interconnaissance et la circulation d'information entre partenaires
- dispositifs de prévention situationnelle diversifiés et Mettre en œuvre (police, collectivités, bailleurs) des adaptés aux situations
- Créer des espaces de convivialité en veillant à la mixité
- des usages à l'appropriation par tous (notamment les femmes et les seniors) et la régulation de ces espaces.

RENFORCER LES POLITIQUES ET LES ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE ET LUTTER CONTRE LES PHÉNOMÈNES DE RIXES

- · Favoriser l'engagement citoyen des jeunes pour la vie de leur quartier
- Développer des actions de prévention de la récidive, d'aide aux victimes et d'accès au droit
- Mobiliser des équipes mobiles pluridisciplinaires pour
- aller à la rencontre des jeunes..
- Imaginer de nouvelles manières de sensibiliser aux conduites à risque.

Police nationale, Police municipale, Services de justice, bailleurs villes, associations

POURSUIVRE ET RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES

VIOLENCES INTRAFAMILIALES, avec une attention particulière aux enfants, et contre les violences faites aux femmes

· Améliorer le repérage des violences par les

professionnels de santé

- Améliorer la prise en charge des femmes et enfants de violence, et notamment par une meilleure victimes de violences mais aussi des auteurs coordination entre les acteurs concernés
- Mener des actions de sensibilisation

ET LES DÉMARCHES D'ALLER-VERS ET FAVORISER LES LIENS ENTRE INSTITUTIONS ET POPULATION, RENFORCER LES ACTIONS DE MÉDIATION EN PARTICULIER LES JEUNES

- Développer des actions coordonnées de médiation
- expérimenter de nouvelles formes de médiation · Amplifier le travail des médiateurs de quartier,
- Mieux cibler les jeunes des quartiers populaires au sein des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire et de prévention de la délinquance
- Renforcer le lien police-population
- Intégrer les locataires du logement social dans les problématiques de sécurité dans les résidences...

es indicateurs proposés

- de médiation et de prévention spécialisée, typologie des Evolution du nombre de jeunes suivis par les services actions mise en œuvre...
- Analyse de la mobilisation des acteurs locaux (habitants et associations investis dans la prévention et la lutte contre

la délinquance)

Analyse de la dynamique partenariale de cet écosystème d'acteurs (diversité des acteurs, niveau d'intégration de la coopération...)

Pour l'égalité des chances et de l'accès aux droits

Plaine Commune a l'atout et la particularité d'être un territoire ouvert au monde. Il est constitué de nationalités et cultures multiples (environ 135 nationalités et 150 langues parlées) qui font société, créent des initiatives qui reposent sur la rencontre de l'autre. foutes ces initiatives portent en elles une dynamique essentielle pour traverser les crises. C'est à travers la relation que chacun peut s'élever en tant qu'individu. Cette dynamique doit être soutenue d'autant plus que ces habitants et ces associations sont fragilisées par les différentes crises que nous traversons..

conditions pour que chacun devienne acteur et trouve sa Accompagner à l'émancipation des personnes, créer les place dans la société passe nécessairement par un accès aux mêmes droits et services publics que dans d'autres territoires. Agir en faveur de l'égalité des chances et d'un accès effectif aux droits est un enjeu essentiel du contrat de ville, un enjeu à part entière mais également transversal (lutte contre les discriminations, égalité des sexes). Cet axe de travail se décompose en 4 objectifs stratégiques.

Garantir l'accès aux droits pour les habitants des quartiers

galités sont le plus souvent liées à un manque de moyen au tition des services publics sur le territoire et à un accès effectif Les QPV se caractérisent encore par un accès aux droits plus formation, accès à l'emploi, accès aux soins, etc.). Ces inéregard des besoins et de la densité de population, à la réparà l'information souvent difficile (fracture numérique, barrière linguistique). L'accès aux droits doit faire l'objet d'une attention particulière puisque le personnel de proximité en place difficile et de fortes inégalités à tous les niveaux (éducation pallie régulièrement la demande d'accompagnement.

Agir en faveur de l'égalité, de l'inclusion sociale et de la diversité

lors des cinq dernières années. 9 personnes sondées sur 10 avoir été víctimes, au moins une fois, d'une discrimination quartier d'habitation. Les femmes, les jeunes sont les plus 84% des jeunes de Seine-Saint-Denis déclarent, en 2021, estiment que les habitants sont discriminés dans ce département, en raison de leur couleur de peau, teur religion ou leur ouchés. Il s'agit donc de lutter contre toutes les pratiques discriminantes, pour agir en faveur d'une inclusion positive dans la société.

es indicateurs statistiques

es indicateurs statistiques envisagés pour mesurer

du nombre d'ayant-droits au RSA n'effectuant pas les du nombre de ruptures de droit en QPV

démarches pour le percevoir sur Plaine Commune

- santé universelle sur le territoire de Plaine Commune du nombre de bénéficiaires de la complémentaire
 - de la part des équipements sportifs franciliens au sein des QPV de Plaine Commune

Améliorer le niveau de santé de la population

du territoire diminue. À titre d'exemple, en 2021, 20% des habitants du territoire sont bénéficiaires de la CMU-C, contre 12% à l'échelle de la région (contre 16% en 2015). La part des moins de 25 ans est encore plus élevée avec 26 %. Le nombre de médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants est La situation s'aggrave. Le niveau de santé de la population passė, sur le territoire de 64 en 2015 à 53,6 en 2021. Il s'est stabilisé autour de 53 entre 2021 et 2023.

concerner tout type d'habitant (sexe, milieu social, âge...) et porte tant sur les maladies mentales que les souffrances toutes les villes et tous les quartiers. La santé mentale peut Parallèlement, la santé mentale devient une priorité dans

A l'image des autres axes, il s'agit d'une part de mieux articuler les acteurs entre eux afin de palier au manque de moyens dédiés, mieux informer et prévenir, associer les habitants dans leur propre prise en charge.

Renforcer le lien social et l'émancipation des individus

Ce sont plus de 850 projets déposés dans le cadre de la programmation annuelle du contrat de ville à l'échelle de Plaine Commune, en 2024. Notre territoire compte près de 7000 associations, 70 lieux d'innovations sociales, culturelles et économiques, 3 000 établissements employeurs de l'ESS..

tive est au centre : mieux accompagner les projets, adapter les pratiques aux différents publics (notamment les femmes sur Plaine Commune; ratio très proche du département et de la région respectivement à 35,6 et 37,3%), et développer des infrastructures sportives adaptées (14,1 équipements sportifs pour 10000 habitants sur Plaine Commune en 2021 contre 22,8 Accompagner cette dynamique citoyenne et associative repose sur plusieurs leviers dont l'animation sociale, culturelle et sporqui représentent 35% de l'ensemble des licenciés résidant à l'échelle de la région et 14,6 à l'échelle du département).



pour les habitants des quartiers Garantir l'accès aux droits

Cet axe présente les orientations en matière de politiques d'accès aux droits spécifiques sur les QPV. Il vise ainsi à articuler et mettre en cohérence les démarches et dispositifs existants tels que :

- les maisons France Services
- les conseillers numériques
- les Analyses des Besoins Sociaux
- le Schéma départemental de l'action sociale
 - Les conventions territoriales globale

FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS DE TOUS LES HABITANTS

- (notamment les seniors et populations étrangères), Développer un service adapté au public fragile et en proximité
- Maintenir et réimplanter des services publics de proximité, avec un accueil physique
- Développer et coordonner les permanences et actions en faveur de l'accès aux droits...

SERVICE PUBLICS À TRAVERS LA MÉDIATION, LES DÉMARCHES « D'ALLER VERS » ET UNE MEILLEURE COMMUNICATION À DIFFÉRENTES INSTITUTIONS ET FAIRE LE LIEN AVEC LES LIEUX DE VIE DES RENFORCER LA VISIBILITÉ DE L'OFFRE DE QUARTIERS

- Développer la médiation et travailler collectivement sur les actions à mettre en œuvre
- · Accompagner les professionnels dans leur rôle
- d'accueil, développer des actions de formation
- Améliorer et coordonner la communication entre les

LUTTER CONTRE LE NON-RECOURS FAVORISÉ PAR LA DÉMATÉRIALISATION DES SERVICES PUBLICS En complémentarité avec l'accompagnement social,

repérer les situations de non-recours aux droits

outils numériques, permettre à ceux qui n'ont pas les outils et / ou les compétences numériques d'être Accompagner les habitants dans la maîtrise des accompagnés dans leurs démarches

interventions menées dans le champ de l'inclusion Coordonner et accompagner les différentes

numérique, à l'échelle du territoire.

DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT À L'APPRENTISSAGE ET À LA MAÎTRISE DU FRANÇAIS

- · Faire connaître et renforcer les dispositifs existants, développer l'interprétariat
- Améliorer le suivi des parcours individuels entre les organismes qui accompagnent à cet apprentissage
 - Coordonner et accompagner les différentes
 - interventions menées sur le territoire

es indicateurs proposés.

- Evolution de la cartographie des acteurs et lieux de services publics $\mathsf{dans}\,\mathsf{les}\,\mathsf{QPV}$ Analyse de l'impact des actions d'inclusion
- i**que** par une étude longitudinale sur le parcours
- Analyse des actions d'apprentissage du français : nbre de personnes, niveaux, pédagogie..

Département, villes, CCAS, EPT, CAF, CPAM, Défenseur des droits, MJD, France Services, associations

Agir en faveur de l'égalité, de l'inclusion sociale et de la diversité

Cet axe présente les orientations en matière de politiques d'inclusion et de lutte contre les discriminations sur les QPV. Il vise ainsi à articuler et mettre en cohérence les démarches et dispositifs existants tels que:

- Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes
- Plan départemental en faveur de l'égalité femmes hommes Schéma départemental pour l'autonomie des personnes
 - Contrat locaux de santé mentale
- Les conventions territoriales globales

MOBILISER LES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR **ASSURER UNE LUTTE EFFECTIVE CONTRE LES DISCRIMINATIONS** à tous les niveaux : emploi, éducation, santé, logement, etc.

Développer des actions partenariales avec l'ensemble

des acteurs concernés pour améliorer la coordination.

HANDICAP, à tous les niveaux : emplois, éducation, etc. **LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS LIÉES AU**

Développer tous types d'actions à destination d'un

public en situation de handicap, adapter les réponses

au handicap

Favoriser le développement d'équipement

es indicateurs proposés

Analyser la participation des parents dans les projets

- volution du nombre d'actions déployées à destination
- Analyse de l'impact de la valorisation du patrimoine culturel et linguistique dans les projets déployés

DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

- Développer des dispositifs d'information des parents Sensibiliser les parents aux besoins de leurs enfants et aux risques qui les concernent
- Accompagner les parents à l'appropriation des outils et d'aide à la parentalité numériques
 - Développer des dispositifs d'accès aux vacances
- que les familles ne parlant pas ou peu français.. monoparentales en charge d'adolescents, ainsi Porter une attention particulière aux familles

AGIR POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES

- Développer des actions pour favoriser l'égalité face à l'emploi, l'éducation, la santé, etc.
- Favoriser l'émancipation et l'autonomie des individus Développer des actions d'éducation à la citoyenneté
- hommes, notamment dans les projets d'appropriation Prendre en compte le principe d'égalité femmesde l'espace public.

ADOPTER UNE APPROCHE VALORISANT LE PATRIMOINE CULTUREL ET LINGUISTIQUE

DES HABITANTS

- linguistiques des habitants est un levier important de valorisation des habitants, de développement S'appuyer sur les savoir-faire et compétences de l'estime de soi et de confiance en soi
- Développer tous les types d'actions envisagés dans le contrat de ville en s'appuyant sur la valorisation de ces savoir-faire des habitants

État, Défenseur des droits, EPT, villes, Département, associations

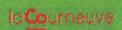
LE CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 DE PLAINE COMMUNE

APPROUVÉ LE 26 MARS 2024 PAR :

JACQUES WITKOWSKI PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE	MATHIEU HANOTIN PRÉSIDENT DE L'EPT PLAINE COMMUNE, MAIRE DE SAINT-DENIS
KARINE FRANCLET MAIRE D'AUBERVILLIERS	AZZÉDINE TAÏBI MAIRE DE STAINS
HERVÉ CHEVREAU MAIRE D'ÉPINAY-SUR-SEINE	MOHAMED GNABALY MAIRE DE L'ÎLE-SAINT-DENIS
GILLES POUX MAIRE DE LA COURNEUVE	MICHEL FOURCADE MAIRE DE PIERREFITTE-SUR-SEINE
KARIM BOUAMRANE MAIRE DE SAINT-OUEN-SUR-SEINE	DIEUNOR EXCELLENT MAIRE DE VILLETANEUSE
VALÉRIE PÉCRESSE PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE	STÉPHANE TROUSSEL PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS





















Crédits photos : Pierre Le Tulzo / Plaine Commune, Cartes DR, Jeanne Frank / Plaine Commune, Drone Press / Sennse, Elodie Ratsimbazafy / Plaine Commune, Fabrice Gaboriau / Plaine Commune, Alexandra Lebon, Sarah Mourtaka, Alex Bonnemaison, Pierre-Yves Brunaud / Picturetank, Simon Lambert

Le contrat de ville Engagements Quartiers 2030

de Plaine Commune approuvé le 26 mars 2024 par le Conseil de Territoire

Jacques Witkowski,

Préfet de la Seine-Saint-Denis Officier de la Légion d'honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

Le préfet de la seine-Saint-Denis

Jacques WITKOWSKI

Mathieu Hanotin,

Président de l'EPT Plaine Commune Maire de Saint-Denis